

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 17 décembre, à 9 heures,  
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu  
habituel de ses séances, au nombre de vingt-deux, en session ordinaire,  
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de  
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 9  
décembre 2022.

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 22  
Votants : 28

Date de l'affichage de la  
convocation :

9 décembre 2022

Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie de la liste  
des délibérations :

20 décembre 2022

**OBJET** : Versement  
d'une subvention  
d'équipement à  
Montluçon Habitat pour la  
réhabilitation de la  
résidence Emile  
Guillaumin.

221217-13



Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes JOUANNIN..  
PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..  
Mmes DELERIS..FAUCHARD..BERRUER..Mr LACAUX..Mme  
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mrs  
RICHOUX..LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT..CLEMENSAT..  
Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mr  
MALBET à Mme LESCURAT, Mme COULANGEON à Mr LIMOGES, Mr  
LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mr DUFLOUX, Mr  
DELEAU à Mr RICHOUX.

Excusée : Mme BRUNET.



Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2022 est approuvé.  
(Date de publication : 20 décembre 2022)



A l'unanimité, le conseil municipal autorise l'inscription en urgence de ce  
point à l'ordre du jour.

Dans le cadre de son calendrier des travaux 2022/2023, Montluçon  
Habitat a prévu la réhabilitation de la résidence Emile-Guillaumin à  
Domérat, afin de permettre la réalisation d'économies d'énergie  
substantielles pour les locataires, d'améliorer leur confort et de contribuer  
ainsi à rendre les logements conformes aux attentes des ménages  
actuels.

Le coût total de l'opération est estimé à un montant de 1 095 288 € TTC,  
dont 953 200 € TTC sont dédiés aux travaux, constitués des prestations  
suivantes :

- isolation thermique par l'extérieur,
- réfection de l'étanchéité des toitures terrasses accessibles et non  
accessibles,
- création d'un désenfumage des cages d'escaliers,

- remplacement des menuiseries extérieures et conservation des volets roulants existants,
- remplacement des chaudières et mise en place d'un conduit pour extraction des fumées,
- mise en conformité de la VMC,
- installation de sèche serviettes et installation de douches extra-plates,
- installation d'interphones vidéo,
- réfection de l'éclairage des entrées.

Ces travaux permettront d'atteindre le niveau du label BBC par la réhabilitation thermique performante de l'enveloppe de l'immeuble (façade et menuiseries).

Lors du vote du budget primitif 2022, le conseil municipal avait approuvé le principe d'une participation de la ville de Domérat à cette opération à hauteur de 100 000 €.

L'opération étant entrée en phase opérationnelle (Montluçon Habitat a retenu les entreprises de travaux et a délivré en octobre dernier les ordres de services correspondants), il convient désormais de verser la participation de la ville, qui prendra la forme d'une subvention d'investissement et s'effectuera selon les termes de la convention ci-jointe.

Considérant ces éléments, il est proposé à l'assemblée :

- **D'approuver** le versement à Montluçon Habitat d'une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € pour la réhabilitation de la résidence Emile-Guillaumin sise 5-7 impasse Emile-Guillaumin à Domérat,
- **D'approuver** la conclusion de la convention à intervenir définissant le montant de cette subvention d'investissement et ses modalités de versement,
- **D'autoriser** Mme le maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition faite par madame le maire et l'**AUTORISE** à signer la convention à intervenir.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,  
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.



## **Convention participation réhabilitation résidence Emile Guillaumin entre la ville de Domérat et Montluçon Habitat**

Entre les soussignés :

Mairie de Domérat, 7 rue du Treignat 03410 Domérat, représentée par madame Pascale LESCURAT, maire, dûment habilitée par délibération du 23 mai 2020

Et

Montluçon Habitat dont le siège social se situe 2 quai Louis Blanc 03107 Montluçon cedex, représenté par monsieur Frédéric LAPORTE, président du conseil d'administration,

Il est convenu ce qui suit :

### **Préambule :**

*Montluçon Habitat a programmé, sur les exercices 2022/2023, un calendrier de travaux concernant la réhabilitation de la résidence Emile Guillaumin située sur la commune de Domérat.*

*Le coût total de l'opération est estimé à un montant de 1 095 288 € TTC, dont 953 200 € TTC sont dédiés aux travaux (cf documents ci-annexés).*

*La nature des travaux réalisés (isolation thermique par l'extérieur, réfection étanchéité des toitures terrasses, remplacement chaudières, installation de nouvelles douches...) permettra non seulement des économies d'énergie substantielles, mais améliorera également le confort des usagers, contribuant ainsi à rendre les logements de la résidence conformes aux attentes des ménages actuels*

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention vise à définir le montant et les modalités de versement de la participation financière de la ville de Domérat, au profit de Montluçon Habitat, afin de contribuer à la réalisation de l'opération de réhabilitation des 32 logements de la résidence Emile Guillaumin située 5 et 7 impasse Emile Guillaumin à Domérat.

### **Article 2 : Montant de la participation**

Le montant de la participation de la ville de Domérat au profit de Montluçon Habitat est fixé à la somme de 100 000 € (cent mille euros) conformément aux crédits inscrits au budget de la ville.

### **Article 3 : Modalités de versement**

Le versement de la participation se fera en une seule fois sous la forme d'une subvention d'investissement, par mandat administratif au crédit de Montluçon Habitat, pour la totalité de la somme visée à l'article 2, à réception de l'ordre de services notifiant aux entreprises retenues l'ouverture du chantier.

Montluçon Habitat est tenu de fournir un RIB à la ville de Domérat afin de permettre le paiement.

Fait à Domérat en double exemplaire,  
Le 19 décembre 2022.



Le maire de Domérat,

Pascale LESCURAT.

Le président,

Frédéric LAPORTE.

| LOTS                                     | Prix HT      | Taux TVA     | TVA         |
|--|--------------|--------------|-------------|
| <u>Lot 1 - Façades</u>                   |              |              |             |
| Isolation thermique par l'extérieur      | 250 000,00 € | 5,5%         | 13 750,00 € |
| <u>Lot 2 - Toitures</u>                  |              |              |             |
| Réfection des couvertures - Etanchéité   | 60 000,00 €  | 5,5%         | 3 300,00 €  |
| Désenfumage                              | 15 000,00 €  | 10,0%        | 1 500,00 €  |
| <u>Lot 3 - Menuiseries Ext</u>           |              |              |             |
| Remplacement par menuiseries PVC avec VR | 200 000,00 € | 5,5%         | 11 000,00 € |
| <u>Lot 4 - Chauffage VMC</u>             |              |              |             |
| Chauffage                                | 148 000,00 € | 5,5%         | 8 140,00 €  |
| Sèches serviettes                        | 22 000,00 €  | 5,5%         | 1 210,00 €  |
| VMC                                      | 40 000,00 €  | 5,5%         | 2 200,00 €  |
| Douches                                  | 140 000,00 € | 10,0%        | 14 000,00 € |
| <u>Lot 4 - Electricité</u>               |              |              |             |
| Interphonie                              | 8 500,00 €   | 10,0%        | 850,00 €    |
| réfection éclairage                      | 12 500,00 €  | 10,0%        | 1 250,00 €  |
| <u>TOTAL HT</u>                          | 896 000,00 € |              | 57 200,00 € |
| <u>TOTAL TTC</u>                         |              | 953 200,00 € |             |